

Le journal de Benayes

Directeur de publication : Jean-Louis Maury

VŒUX DE LA MUNICIPALITE

L'année 2023 a été essentiellement marquée par des crises politiques nationales, mondiales. Les guerres aux portes de l'Europe ont impacté notre vie quotidienne. Tout comme les particuliers, la commune subit les hausses du coût de l'énergie dans un contexte d'inflation et de restriction budgétaire.

Malgré les difficultés, la commune a entrepris les travaux d'isolation de ses bâtiments. Nous avons changé les huisseries, réalisé le flochage des combles, la pose de panneaux isolants sous les planchers du bâtiment mairie école et de la maison Chassain. Nous avons fait poser une nouvelle porte fenêtre au studio de l'ancienne poste. Tout ceci en vue de faire des économies de chauffage. Il nous reste la chaudière de la mairie à remplacer. Nous hésitons entre une chaudière à granulés et une pompe à chaleur. Ces deux projets bénéficient des aides de l'État et du Département. Chacun a ses avantages et ses inconvénients, coût, fonctionnement, entretien. Nous devons nous décider avant le mois de mai.

Dans les projets il reste en instance l'aménagement du champ de foire. Nous avons une aide de l'État qui arrive à échéance. Pour en bénéficier il est nécessaire de commencer les travaux cette année. Ce projet a été ralenti par nos problèmes de chauffage de l'école et de la mairie.

Sachant que cette réalisation doit impérativement respecter nos finances publiques et plus particulièrement nos impôts locaux qui, dans leurs parties « fonctionnement », nous permettent de vous apporter des services et d'entretenir notre belle commune. Soyez assurés que le travail ne manque pas à votre équipe municipale, élus et employés confondus. Mais la volonté et l'énergie des uns et des autres, ainsi que les bénévoles des associations sont toujours au rendez vous.

Nous sommes heureux de vous présenter nos vœux. Nous vous souhaitons une très bonne année 2024, une bonne santé et tout le bonheur nécessaire à une vie douce et harmonieuse.

Le Maire
Jean Louis MAURY.

ÉTAT CIVIL 2023

Naissances

- aucune

Mariages

- Yannick Brouard et Lisa Wells le 09.09.23
(Photo ci-contre)

Décès

- Bruno Pailloux, le 23.02.2023
- Roger Nouaille, le 06.09.2023,
inhumé à Benayes
- Marcelle Mialon veuve Bos, le 31.10.2023, inhumée à Benayes
- Nicolas Dalle, le 04.12.2023
- Jean-Bernard Chassagne, le 13.12.2023
- Marie Mournetas veuve Chambras, le 28.12.2023



Pour le cimetière



Il est demandé aux personnes qui possèdent des concessions au cimetière ou qui les entretiennent de bien vouloir contacter le secrétariat de mairie si cela n'est pas déjà fait.

La mairie souhaite recenser les personnes inhumées dans le cimetière ainsi que les personnes à contacter en cas de problème sur une tombe.

La mairie rappelle qu'il y a au cimetière 2 fosses afin de trier les déchets. Merci de bien vouloir effectuer le tri de vos déchets en déposant dans la fosse de gauche tous les déchets verts sans plastique, ni matière non putrescible et dans la fosse de droite les déchets non compostables.

Merci pour votre aide et votre civisme.

Opération tranquillité vacances

La gendarmerie peut effectuer des rondes à votre domicile principal ou secondaire, à votre entreprise en cas d'absence de votre part. L'opération "Tranquillité vacances" est totalement gratuite et dure toute l'année.

Pour vous inscrire vous pouvez passer en mairie remplir un imprimé de demande ou bien vous rendre sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>



Informations aux habitants



Si vous souhaitez être informé par mail de tout ce qui se passe dans tous les domaines dans la commune et les environs, recevoir les arrêtés, connaître les jours de fermeture de la mairie ou de l'agence postale communale, inscrivez vous sur simple demande par mail à l'adresse suivante : mairiedebenayes@wanadoo.fr.

Rappel des **horaires d'ouverture** au public de la mairie et de l'agence postale communale :
du lundi au samedi de 8h30 à 12h00.



Activités régulières sur la commune

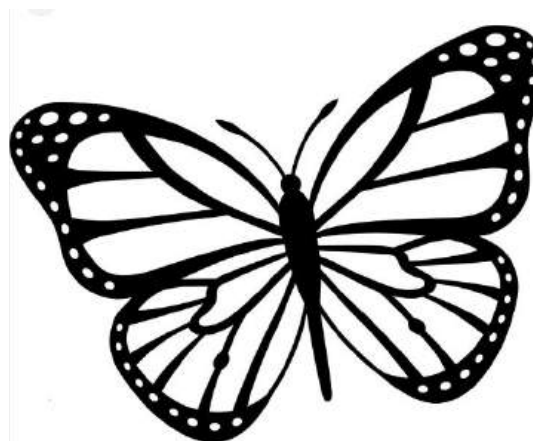
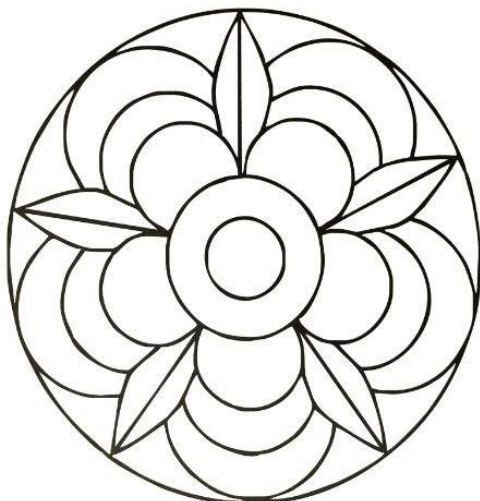


Le **club des aînés** se réunit tous les seconds mercredis de chaque mois.
Contact : Michel Priac, tél : 05 55 98 05 68
ou courriel : m.priac@ozone.net

Atelier informatique : toutes les deux semaines, le lundi, à la salle des fêtes de 18 h 30 à 20 h (gratuit).
Contact : Pierre Propice, tél : 06 08 75 93 39
ou courriel : pierre.pro@orange.fr



Épicerie ambulante : depuis septembre dernier nous avons sur la commune le passage d'une épicerie ambulante, l'épicerie d'Anthony, qui propose fruits, légumes, pain et produits divers, mais aussi des pâtisseries préparées par son épouse pâtissière. Si vous êtes intéressé vous pouvez contacter Anthony au 06 35 19 73 13.





● Séance du 8 février 2023

- Le conseil municipal décide la création à compter du 01.04.2023 d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps complet de 29 h et 55 mn hebdomadaires pour le renouvellement du contrat de l'ATSEM remplaçant notre agent en titre en congés longue maladie ; contrat d'un an renouvelable.
- Modification du temps de travail de la responsable de la cantine : le conseil municipal décide d'un nouveau contrat de 34 h 40 mn hebdomadaires.
- Le tableau numérique de l'école ne fonctionnant plus, le conseil municipal autorise l'achat d'un nouveau tableau numérique avec projecteur interactif Vivitek pour un montant de 2 700€ HT soit 3240 € TTC et de demander une subvention DETR au titre du programme « école numérique 19 » ; la dépense est inscrite au budget 2023.
- Suite au diagnostic énergétique de tous les bâtiments communaux, les huisseries de ces derniers doivent être changées. Après délibération, le CM choisit le devis de l'entreprise Sourie d'un montant de 29 763,12 € HT soit 35 715,74 € TTC. Les combles seront également isolés par l'entreprise Iso Inter pour un montant de 4 713,61 € HT soit 5 582,38 € TTC. La mairie demande des subventions auprès de la communauté de communes, du département et de la préfecture ainsi que la demande d'un bonus pour développement durable. La dépense est inscrite budget 2023.
- Questions diverses : la demande d'installation d'une boîte à livres dans le bourg est acceptée ; il faut en définir le lieu d'installation. La demande d'utilisation du local de l'ancienne poste en lieu partagé est rejetée ; l'état actuel du local ne permet pas son utilisation et la commune n'a pas le financement pour y remédier.

● Séance du 5 avril 2023

- Vote des nouveaux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.
 - Le taux de taxe foncière propriété bâtie passe de 29,46 % à 33,58 %,
 - Le taux de taxe foncière propriété non bâtie passe de 70,27 % à 80,11 %,
 - La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est fixé à 7,33 %;
 - Mise en place d'une procédure semi-budgétaire pour reclasser une somme de 22 €,

- Approbation des comptes de gestion 2022 :

(a) Dépenses : 275 675,48 €

(b) Recettes : 263 732,80 €

(c) Résultats (b-a) : -12 429,14 €

(d) Résultats reportés : 24 253,37 €

Excédent de clôture (c-d) : 11 824,23 €

En section d'investissement : Dépenses = 174 262,22 €

Recettes = 165 510,96 €

Solde reste à réaliser = 71 348,80 €

- Approbation du budget primitif 2023 : celui-ci s'équilibre à la somme totale de 292 039,02 € en dépenses et en recettes et pour la section d'investissement il s'équilibre à la somme totale de 121 568,37 € en dépenses et recettes.



Compte rendu des Conseils Municipaux

- Attribution des subventions aux associations (budget primitif de 2 500 € comme en 2022) :

- . Amicale des écoles du RPI : 675 €
- . Association de Lubersac pour la pêche : 60 €
- . Association des anciens combattants : 180 €
- . CAUE de la Corrèze : 100 €
- . Club des Sources de l'Auvézère : 130 €
- . Coopérative scolaire de Montgibaud : 600 €
- . Fondation du Patrimoine : 100 €
- . Mission locale de Brive : 192,10 €
- . Société de chasse : 130 €
- . Comité des Fêtes de Benayes : 130 €
- . Campagne Heureuse Ouverte Unie : 60 €
- . Comice Agricole de Lubersac : 50 €

- Le montant de la contribution communale au titre des dépenses de la fédération départementale d'électricité et d'énergie de la Corrèze s'élève à 535,53 € pour 2023. Cette dépense peut être mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés ou bien être inscrite sur le budget communal. Le CM décide de fiscaliser cette participation et de demander son recouvrement par les services fiscaux.

- Vote du choix des entreprises pour l'isolation des bâtiments communaux. Sont retenues, l'entreprise Sourie pour les huisseries et l'entreprise Iso Inter pour l'isolation des combles.

- Annulation de la délibération de création d'un emploi d'ATSEM remplaçant ; si l'ATSEM en titre en congé longue maladie devait reprendre son activité à ce même poste avant la fin de son congé, il y aurait 2 agents ATSEM à rémunérer ce qui ne serait pas envisageable.

- Approbation du tableau établi par le département de la Corrèze récapitulant les aides octroyées à la commune.

● Séance du 8 mai 2023

- Le CM vote à l'unanimité l'application à partir du 1^{er} janvier 2024 de l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée, pour le budget de la commune de Benayes.

- Vote de l'adoption de la motion des missions locales de Nouvelle Aquitaine.

- Le CM accepte d'octroyer une aide financière de 30 € qui sera inscrite au budget pour aider un élève de la commune à participer à un séjour sportif du 2 au 3 mai 2023.

- Le CM vote l'autorisation de dépôt d'un chèque de la compagnie d'assurances MAAF, de 4 022,59 €, pour dédommagement des dégâts causés par les malfaçons de réfection du toit de la sacristie.

- Le CM décide, après enquête, d'aliéner partiellement le chemin du Pré long et du Pradou au prix de 0,70 € le m².

- Le CM décide d'adhérer au groupement des commandes pour des prestations liées à la production d'énergies renouvelables.



● Séance du 27 juin 2023

- Le CM approuve à l'unanimité la cession d'une partie de la parcelle AW189 pour une surface de 80 m² (petit hangar en torchis sous l'ancienne poste) à Madame Andréa Kirkby, pour la somme de 10 000 € avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire.

- Suite à des dégradations constatées après location, de la salle des fêtes et de ses abords, le CM décide à l'unanimité de facturer les dégâts pour un montant de 250 € qui sera déposé au chapitre 7788 produit exceptionnel du budget.

- Le CM décide à l'unanimité le renouvellement auprès du Crédit Agricole Centre France d'une ligne de trésorerie de 30 000 € pour une durée de 12 mois.

● Séance du 23 août 2023

- Le CM vote le recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité du 30 août 2023 au 19 janvier 2024, pour remplacer l'ATSEM en congés maternité, avec possibilité de renouvellement éventuel du contrat d'engagement si les besoins du service le justifiaient.

● Séance du 19 octobre 2023

- Après présentation du syndicat mixte ouvert Centre Supervision (CCS) qui installe et gère l'entretien de systèmes de vidéosurveillance, le CM décide à l'unanimité de ne pas adhérer au CCS.

- Suite à la hausse des charges, le CM décide de passer le prix du repas de la cantine scolaire de 2,80 € à 2,90 € pour les enfants et de 5,70 € à 5,80 € pour les adultes.

- Le logiciel installé sur l'ordinateur de la mairie étant obsolète, le CM décide d'acheter un nouveau Pack Office Business Basic au prix de 5,60 € HT soit 6,72 € TTC par mois.

- Le budget primitif de la commune qui avait 2 500 € destinés aux subventions de fonctionnement, associations et autres personnes de droit privé, ayant un solde de 60,26 €, le CM décide d'octroyer une subvention de 50 € à l'association AFM Téléthon.

- La communauté de communes du Pays de Lubersac Pompadour doit assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction du nouveau centre d'incendie et de secours du Pays de Lubersac. Le montant prévisionnel de l'opération est de 958 484,39 € HT. Le Service Départemental d'Intervention et de Secours contribue à ce projet à hauteur de 40 % et l'ensemble des communes pour 60 % du montant HT, après déduction de l'aide de 200 000 € accordée par l'État. Le CM approuve la convention de participation financière pour la construction du nouveau centre de secours.

- Le CM vote l'adhésion et la signature de convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Corrèze (CDG) pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violences, menaces et intimidations, discriminations, harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes.

Coût du dispositif : 3 € par agent de la collectivité et par établissement pour 2023.

- Le CM décide à l'unanimité la suppression d'un poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 17 h à compter du 1^{er} novembre 2023, suite à la création du nouveau poste à 34 h et 40 mn (responsable de la cantine).



Compte rendu des Conseils Municipaux

- Vote par le CM de la demande de subvention auprès du département au titre de la contractualisation, pour l'isolation des bâtiments communaux.
- Suite à la demande aux communes d'élaborer des ZAE nR, le CM décide de distribuer un courrier aux habitants de la commune les invitant à consultation sur le sujet.

● Séance du 12 décembre 2023

- Le CM décide de rembourser aux agents communaux les frais de déplacements pour la commune, les repas et hébergement non pris en charge par les organismes de formation, sur pièces justificatives et dans la limite des taux fixés.
- Révision des loyers communaux : le CM décide d'appliquer une hausse de 3,5 % faisant passer le loyer du studio de 172,43 € à 178,46 € et celui de la maison Chassain de 350,32 € à 362,58 €.
- Réparation du mur écroulé du cimetière : la CM décide de choisir l'entreprise Alain Renaudie pour effectuer les travaux d'un montant de 4 281,60 € TTC.
- Réparation de la toiture de la sacristie : suite à prise en charge de travaux par la MAAF, le CM choisit également l'entreprise Alain Renaudie pour un montant de 2 383 € HT soit 2 859,60 € TTC (il faudra ensuite refaire le plancher de la sacristie pourri par l'humidité).
- Le CM décide à l'unanimité d'approuver et définir une liste de parcelles communales comme ZAE nR représentant les toitures de bâtiments existantes ou à venir ainsi que l'ancienne carrière route de la Combe.

● Séance du 19 janvier 2024

- Décision modificative pour un virement de crédit de 30 € au budget.
- Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité (renouvellement de contrat pour notre ATSEM remplaçante revenue de congé maternité).



Evènements de 2023

Le premier évènement organisé sur la commune en 2023 a été le traditionnel **repas des anciens** qui s'est tenu à la salle des fêtes le 14 janvier 2023. Les 65 convives participants étaient heureux de se retrouver après la longue période calme résultant de la COVID. Ludovic Lage, traiteur à Uzerche, avait préparé le repas apprécié de tous.

Pour les habitants de la commune vivant en maison de retraite, des paquets cadeaux leur ont été apportés ; pour les absents, un bon d'achat de 30 € leur a été distribué.



Une bonne ambiance également au **concours de belote** le 28 janvier où 58 équipes se sont affrontées dans la bonne humeur.

Comité des fêtes
BENAYES
**CONCOURS
DE BELOTE**

Evènements de 2023 suite

Plantation des arbres du nouveau parking :

le 24 février 2023, plusieurs arbres et arbustes ont été plantés pour finaliser la création du nouveau parking de l'école-mairie. Les enfants de l'école avaient participé au choix des essences d'arbres et des arbustes fruitiers ; ils sont donc venus voir le chantier avec leur institutrice et quelques membres du conseil municipal par un temps gris et pluvieux. Le printemps très humide de l'an passé a d'ailleurs permis aux végétaux de survivre à la sécheresse de l'été. Un banc a été rajouté dans le bas du parking pour permettre aux promeneurs de faire une pause ou aux parents d'élèves de profiter du lieu en attendant la sortie de classe.



Le 4 mars 2023, dans le cadre du projet « musiques et danses traditionnelles » des 3 écoles du RPI, **la CHOU a organisé un bal folk** dans la salle des fêtes de Meuzac. Tous les enfants étaient invités par un petit mot mis dans leur carnet de correspondance.

Buvette, petits fours, repas (merci à l'équipe de « Comme à la Gare »), sono et musiciens, un projet à plusieurs mains qui ont contribué au succès de cette première édition.

Le parquet a accueilli 3 groupes de musiciens et 200 participants.



Evènements de 2023 suite

Les 3 et 4 mars 2023, les sociétés de chasse de Benayes et de Montgibaud se sont associées pour organiser un **concours régional de chiens de chasse** qui s'est déroulé sur la commune de Montgibaud, avec un dîner de gala organisé à la salle des fêtes de Benayes le samedi 3 mars. L'édition 2024 de ce concours aura lieu les 2 et 3 mars prochain.

Le 19 mars 2023, quelques membres du conseil municipal et habitants de la commune se sont réunis avec l'association des anciens combattants sous la pluie glaciale autour du monument aux morts pour commémorer le « **cessez le feu de la guerre d'Algérie** ».


Commémoration
19 mars 1962
Cessez le feu de la guerre d'Algérie



Le 8 mai 2023, par un temps orageux, le conseil municipal, entouré des anciens combattants et d'une partie des Benayots, jeunes et moins jeunes, ont participé à la **cérémonie du souvenir**, suivi d'un pot servi à la salle des fêtes.



Evènements de 2023 suite

Depuis le printemps 2023 nous avons le plaisir d'avoir sur notre commune un **Food Truck** dénommé « **le Franglais** », qui propose du traditionnel fish & chips anglais mais aussi des burgers et autre plats à emporter, tous les samedis soir sur l'emplacement de l'ancienne bascule. L'activité a été momentanément suspendue pendant les mois d'hiver mais devrait reprendre aux beaux jours, avec quelques changements d'organisation. Les informations à ce sujet seront mises en ligne (comme beaucoup d'autres) dès qu'elles seront connues, sur le « site officiel de Benayes » qui fourmille d'informations utiles.

Bacon Burger

Pizza

Fish & Chips

Camembert

Fish Burger

Chicken Burger



Comme tous les ans, le 24 juin a eu lieu la traditionnelle **fête de la Font Faure**. Cette fois encore avec beaucoup de succès et par une belle journée ensoleillée. Les réservations pour le repas assis étaient déjà au complet 15 jours avant.

Comme à chaque fois il y avait une très bonne ambiance, beaucoup de monde pour la messe près de la source, et en soirée une foule de participants se pressant entre le stand de vente de sandwiches et la buvette ainsi que sur le parquet de danse dont l'animation était assurée par Momo Musette.



Evènements de 2023 suite



La **fête annuelle de Benayes** est tombée cette année les 12 et 13 août, avec une randonnée de 10 kms à pieds ou 25 kms à vélo avec possibilité de louer un vélo le samedi après midi et repas du soir sur réservation ; et le dimanche 13 août, l'après-midi, le traditionnel spectacle organisé par tous les bénévoles du comité des fêtes, sur le thème cette année d'un Robin des bois un peu particulier, intitulé « La forêt désenchantée » ! Il y avait également pour la joie des plus petits, des grands jeux gonflables et pour les plus grands un tir à la carabine.

Chacun a pu ensuite se restaurer avec un excellent steak frites, avant de voir ou revoir le spectacle, malgré une petite pluie fine qui a valu une bonne glissade sur la scène à l'une des participantes (glissade qui s'est soldée par une fracture !), suivi du magnifique feu d'artifice.

Contact comité des fêtes : tél 05 55 73 41 19 (Mairie) ou courriel cdf.benayes@gmail.com



Depuis septembre, nous avons la possibilité de suivre des **cours de yoga**, de 10 h 30 à 11 h 30 à la salle des fêtes, dispensés par Madame Pascale Guillemain d'Echon. Vous pouvez la contacter par téléphone au 06 07 41 64 90 ou par courriel à l'adresse pascguillemindechon@gmail.com

Evènements de 2023 suite

Rentrée scolaire 2023-2024 : Madame Aurélie Delays, institutrice et Madame Élisabeth Lalande ATSEM ont accueilli 23 élèves à l'école de Benayes, soit 1 de moins que l'année scolaire précédente (9 en grande section, 8 en moyenne section et 6 en petite section).

Juste avant la rentrée des classes et à la demande de l'institutrice, le conseil municipal a décidé la création de quelques jeux peints au sol de la cour de récréation par notre cantonnier : 2 marelles, 1 labyrinthe, des tableaux pour dessiner à la craie. Un récupérateur d'eau a été installé sur une gouttière pour permettre aux élèves d'arroser leurs plantations dans des carrés potagers et dans de vieilles bottes détournées en pots de fleurs. La mairie est également en train de faire réparer des vélos pour les enfants de l'école.



Le 12 octobre 2023, après plusieurs années d'attente, la commune de Benayes a enfin reçu et installé son **défiibrillateur** à l'extérieur de la salle des fêtes, près de la porte donnant dans la cuisine.

C'est un endroit abrité et accessible à tout moment en cas de nécessité.



Evènements de 2023 suite

Le 4 novembre 2023, la société de chasse de Benayes a organisé son repas annuel. Réservations au complet pour un repas choucroute très apprécié.



Le 10 novembre 2023 s'est tenue l'**assemblée générale annuelle de la CHOU** pour faire le bilan des activités de l'année. Une nouvelle collégiale renouvelée de 5 personnes sur 7 s'est mise en place pour relancer la belle dynamique de l'association pour 2024.
courriel : contact.chou@orange.fr

Le **11 novembre** a eu lieu la traditionnelle **cérémonie de commémoration** de tous les soldats morts pour la France et de l'armistice de la la guerre de 14-18, entre averses et timides rayons de soleil.





Le 18 novembre dernier, la **CHOU** a organisé la journée « **Benayes Solidaire** » au profit des Restos du Cœur. Comme l'année précédente, cette collecte s'est faite dans le sous-sol de la maison de Madame Christiane Mialon. Merci à tous les donateurs qui ont permis de récolter 492 kg de denrées et de produits de première nécessité.



Le dernier dimanche de novembre 2023, une équipe de conseillers municipaux s'est réunie pour installer les **décorations de Noël** du bourg, avec des objets décoratifs bricolés par les uns et les autres, chalet du Père Noël, petits rennes, lutins et bonshommes de neige en bois, sapins en palettes de bois et sapins décorés de boules et de guirlandes, aussi bien devant la mairie que sur la place de l'église ou au pied des panneaux de signalisation d'entrée du village. Merci à tous ceux qui ont contribué à mettre en place cette note festive.



Evènements de 2023 suite

Le samedi 20 janvier, malgré les -7°C annoncés par le thermomètre, 9 membres motivés de **la CHOU** se sont réunis à 9 h du matin, bien équipés, pour se lancer dans sa première édition du **nettoyage de chemin** (autrefois organisé par l'association de sauvegarde nature environnement et patrimoine). Le début d'une belle aventure, dont les mots d'ordres étaient efficacité, utilité et rigolades. Sécateurs, coupes-branches, tronçonneuses et une goutte d'huile de coude, ont permis de dégager le magnifique chemin de la Renaudie en moins de 3 h !



Evènement de 2024



Le 27 janvier a eu lieu le traditionnel **concours de belote** de début d'année doté de plusieurs lots. Les passionnés du jeu étaient au rendez-vous.



Bruxelles	Glasgow
Lisbonne	Londres
Madrid	Manchester
Munich	NewYork
Oslo	Paris
Rome	SaintEtienne
Sofia	Stockholm
Sydney	Vienne

O	M	X	E	N	S	T	O	C	K	H	O	L	M	L
R	V	T	R	P	V	N	S	P	J	L	G	H	J	S
A	W	H	G	M	Z	O	D	A	T	U	N	T	F	E
S	N	G	R	U	N	P	D	R	E	A	H	U	D	E
A	E	L	O	N	F	Y	L	I	S	B	O	N	N	E
I	W	A	M	I	V	L	W	S	S	Y	D	N	E	Y
N	Y	S	E	C	I	O	Q	O	F	O	S	L	O	G
T	O	G	U	H	E	N	E	G	X	H	W	I	E	U
E	R	O	F	U	N	D	S	O	F	I	A	S	G	T
T	K	W	Y	Z	N	R	H	O	O	I	S	H	W	P
I	E	J	A	K	E	E	A	P	A	V	S	D	X	D
E	G	T	X	Q	X	S	N	F	W	W	O	V	P	D
N	D	Q	B	S	M	A	N	C	H	E	S	T	E	R
N	Z	B	R	U	X	E	L	L	E	S	D	D	A	I
E	J	P	M	B	M	A	D	R	I	D	S	L	I	G